AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Il est porté à la connaissance du public que le CMF a été saisi, en date du 23 août 2011, d'un courrier émanant de la BNA dont ci-après la teneur :

« Nous avons l'honneur de vous informer que par sa lettre du 22 Aout 2011, la Banque Centrale de Tunisie a invité la BNA à modifier ses états financiers, arrêtés au 31.12.2010, par :

- L'annulation des reprises de provisions d'un montant de 10,8 millions de dinars au titre de certaines garanties n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation récente par des experts indépendants. Sachant par ailleurs qu'une réserve générale à ce sujet a été émise par les Co-commissaires aux comptes.
- La constatation d'une provision de 2,7 millions de dinars au titre des financements accordés à la Société Financière de Recouvrement des Créances «SOFINREC», filiale de la Banque et ce, suite à l'acquisition par cette dernière de créances totalement provisionnées par la Banque au prix de la valeur des garanties y afférentes.

En conséquence, la BNA a apporté, aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2010, les modifications recommandées par la Banque Centrale de Tunisie ce qui a ramené le résultat net de l'exercice de la BNA à 43.190 mDT et le résultat net consolidé, part du groupe, à 46.676 mDT.

Par ailleurs, la proposition à l'Assemblée Générale de distribuer des dividendes à hauteur de 0,400 DT par action est maintenue.

Il est à noter que la Banque envisage de faire appel à des experts indépendants pour procéder à l'actualisation de la valeur des garanties en question.

Concernant la provision exigée au titre des financements accordés à la SOFINREC, il y a lieu de préciser que les garanties couvrant les créances cédées ont fait l'objet d'une décote au niveau de la Banque.»

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.